

Délibération n°18

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
24 mars 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 avril 2021

**Objet : Programme petites villes
de demain : convention
d'adhésion**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires**.
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M WEINMEISTER Nicolas,
- M IMBERT Didier *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M PECOUL Pierre,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DEAT Alain

Rapport n°18 – Programme petites villes de demain : convention d’adhésion

Vu l’appel à manifestation d’intérêt « Petites villes de demain » lancé le 1^{er} octobre 2020 et porté par l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires,

Considérant les résultats de l’appel à manifestation d’intérêt annoncés par le gouvernement le 18 décembre 2020,

Considérant que la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans est engagée dans l’élaboration d’un projet de territoire,

Considérant que la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans structure sa politique d’aménagement par des documents cadre applicables sur l’ensemble de son territoire, notamment :

- Le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) approuvé par délibération n° 20191105 35 du conseil communautaire du 05 novembre 2019,
- Le Programme Local de l’Habitat (PLH) approuvé par délibération n° 20191105 04 du conseil communautaire du 05 novembre 2019,
- Le Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont les orientations générales ont été débattues lors du conseil communautaire du 14 janvier 2020 dans le cadre de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Riom Limagne et Volcans,

Considérant l’engagement de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans dans une dynamique partagée de revitalisation de ses centres-villes formalisée par la signature, le 11 juin 2020, de la convention Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) multisites,

Considérant l’avis favorable du bureau communautaire du 3 février 2021,

Après présentation en conférence des maires,

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et à l’unanimité décide :

- **D’approuver les termes de la convention d’adhésion au programme Petites villes de demain, annexée,**
- **D’autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention aux côtés des communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic, ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de la convention,**
- **D’autoriser le recrutement d’un chef de projet en charge d’animer et coordonner le programme « Petite villes de demain ».**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 31 mars 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).